

François PORTELETTE
7 rue du Gros Caillou
PARIS 7ème

Paris le 9 Juillet 1965

pap - u 13.7-65

instituto
Cher Monsieur

pour des raisons de santé indépendantes de ma volonté je n'ai pu m'occuper de notre nouvelle Association de gravure. Certains d'entre vous partant bientôt en vacances je me vois dans l'obligation de remettre notre prochaine assemblée générale à la rentrée. Néanmoins pour gagner du temps, l'essentiel des statuts ayant été approuvé par les membres lors de la première assemblée générale, les statuts seront déposés au cours des mois qui viennent. Le cas échéant ils seront modifiés au cours de notre prochaine assemblée.

Je joins à cette lettre un bref résumé de la première assemblée générale qui s'est tenue le 26 Mai 1965.

Je vous demanderai de bien vouloir, pendant ces vacances, prendre contact avec des graveurs que vous estimez devoir grossir le groupe de notre Association. Je vous rappelle à ce sujet que trois oeuvres au moins de chaque graveur candidat doivent être présentées à l'Assemblée Générale qui décidera de son admission.

L'Association prend le nom de "Graveurs d'aujourd'hui". Jusqu'à la prochaine assemblée générale Madame BALLIF et Mademoiselle RENAUDEAU d'ARC ont accepté la charge respective de Vice Président et de Trésorier, la première assemblée n'ayant pas voté à ce sujet.

En outre je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'envoyer rapidement : nom, prénoms, âge, nationalité et domicile. Tous ces renseignements me sont nécessaires pour le dépôt des statuts.

Recevez Cher Monsieur mes sentiments les meilleurs.

François Portelette

François PORTELETTE.

Compte rendu de la Première Association Générale

tenue le Mercredi 26 Mai 1965

Etaient présents :

Madame BALLIF
FIORINI
FOSSIER
GOETZ
GUITTET
Madame KWASNIENSKA
Madame NEDELEC
NICOLDSKY
PEYCERE
PORTELETTE
PRANAS
Madame SMIECHOWSKA
Madame TERRY HAASS

Etaient représentés :

LOUTTRE (par Fiorini)

S'étaient excusés :

BONI
HASEGAWA
PIZA (représentant ESMERALDO)
K. REDDY

Après discussion de la forme à donner à notre organisation (groupe libre ou Association légale) le vote a donné la majorité à l'Association.

Ont été approuvés après quelques modifications l'essentiel des statuts proposés.

Le Président de l'Association est élu. L'Assemblée générale désigne :
François PORTELETTE.
